

# VD\_FINDINFO HC / 2010 / 32 vom 19. August 2009

VD Tribunal cantonal, 2009-08-19, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd\\_findinfo\\_HC\\_\\_\\_2010\\_\\_\\_32](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_HC___2010___32)

FR: VD\_FINDINFO HC / 2010 / 32 du 19 août 2009

IT: VD\_FINDINFO HC / 2010 / 32 del 19 agosto 2009

## Regeste

DÉCISION D'IRRECEVABILITÉ | 425 CPP, 88 LJPM

## Erwägungen

### E. 1

Agissant en tant que représentante légale de B.I.\_\_\_\_\_, A.I.\_\_\_\_\_ a manifestement qualité pour recourir et défendre les intérêts de son fils mineur (art. 24 al. 2, 79 al. 1 let. a et 81 al. 1 let. a LJPM, loi sur la juridiction pénale des mineurs du 31 octobre 2006, RSV 312.05).

### E. 2

A.I.\_\_\_\_\_ n'a pas déposé de mémoire dans le délai légal de l'art. 425 al. 1 CPP (applicable par analogie en vertu du renvoi global de l'art. 88 al. 1 LJPM) ni formulé de conclusions expresses dans la lettre qu'elle a adressée à la Présidente du Tribunal des mineurs au moment de recourir. Cela étant, son recours est irrecevable, faute de pouvoir déterminer à quoi il tend. On relèvera au demeurant que, dans la mesure où A.I.\_\_\_\_\_ semble remettre en cause le fait que son fils ait agressé le contrôleur lors de l'incident du 9 novembre 2008, son moyen serait sans pertinence dès lors qu'en procédure vaudoise, le tribunal de première instance établit souverainement les faits, selon sa conviction, et que la Cour de cassation n'est pas une juridiction d'appel (Bovay, Dupuis, Monnier, Moreillon et Piguët, Procédure pénale vaudoise, Code annoté, 3<sup>ème</sup> éd. Bâle 2008, n. 8.1 ad art. 411 CPP). Il convient enfin de souligner que le premier juge n'a alloué aucune conclusion civile aux employés CFF L.\_\_\_\_\_ et C.\_\_\_\_\_, qui n'en réclamaient d'ailleurs pas. Ainsi, lorsque A.I.\_\_\_\_\_ conteste dans son courrier la facture qui lui a été adressée par la Régie fédérale, sa prétention sort du cadre de la procédure qui s'est déroulée devant le Tribunal des mineurs et, comme telle, elle est irrecevable.

### E. 3

En définitive, le recours déposé par A.I.\_\_\_\_\_ doit être écarté et le jugement maintenu, les frais de deuxième instance étant mis à sa charge.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.